



REPUBLIQUE D'HAITI

COORDINATION NATIONALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

**RAPPORT SUR LES PROGRES REALISES DANS LA MISE EN OEUVRE
DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION
(Engagements un, deux, cinq et sections pertinentes de l'engagement sept)**

MAI 2000

S O M M A I R E

SECTION 1 : **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

SECTION 2 : **PROBLÈMES PRIORITAIRES ET OBJECTIFS CONNEXES DU
PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL**

SECTION 3 : **RAPPORT SUR L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION**

SECTION 4 : **LEÇONS À TIRER**

SECTION 1 : INFORMATIONS GENERALES

SECTION 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Nom du pays : **HAITI**
2. Nom de l'institution/unité établissant le rapport : **Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA)**
3. Point de contact :
 - a) Nom et titre officiel: **Madame Danielle AVIN ADRIEN, Coordinatrice Nationale**
 - b) Téléphone : **(509) 510 3933** EMail.: **cnsa@acn2.net** Télécopie: **ND**
4. Arrangements institutionnels pour le suivi du Plan d'action du SMA (le cas échéant) :

La CNSA est l'entité chargée de la coordination de ce suivi.
5. Population totale en 1996 et en 1999 : **7.321.881 / 7.763.615 habitants** (source : IHSI)
6. Estimation du nombre de personnes sous-alimentées ou de personnes victimes de l'insécurité alimentaire dans le pays :

Les données disponibles ne sont pas suffisamment fiables pour permettre une estimation réaliste du nombre de personnes sous-alimentées ou victimes de l'insécurité alimentaire en Haïti.

Cependant, les résultats d'enquêtes sur l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans menées au niveau national en 1994-1995 indiquent des prévalences de malnutrition chronique (rapport taille/âge < - 2 ET) autour de 30 à 35 % dans ce groupe d'âge.

SECTION 2 : PROBLÈMES PRIORITAIRES ET OBJECTIFS CONNEXES DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL

1 - CONTEXTE GENERAL

11. Contexte exogène

La période analysée (octobre 1997 à décembre 1999) est marquée par trois éléments exogènes majeurs ayant influencé directement la situation de la sécurité alimentaire nationale.

Deux bonnes saisons agricoles

Après les mauvais résultats enregistrés en 1997 par l'agriculture pluviale du fait d'une sécheresse marquée qui a frappé le pays entre novembre 1996 et juillet 1997, la deuxième récolte 1997, les deux saisons 1998 et la première campagne agricole 1999 ont été plutôt bonnes. L'absence de système statistique national ne permet pas de chiffrer le niveau de production céréalière obtenu, mais tous les observateurs s'accordent pour constater une amélioration sensible par rapport à 1997, voire 1996. L'évolution des prix de détail des denrées agricoles sur les marchés confirme cette analyse : ceux-ci sont globalement stables sur la période, alors que l'inflation annuelle moyenne est de 10 % depuis 1997.

Baisse des cours du riz sur le marché mondial

L'essentiel des importations alimentaires haïtiennes est constitué de riz et de blé. La tendance à la baisse enregistrée en 1998 sur le marché mondial du riz a contribué à la stabilité des prix des produits alimentaires à la consommation, dans un contexte tarifaire très favorable aux importations.

Cyclone George et "Paille Noire" dans la Vallée de l'Artibonite

L'influence positive des deux facteurs précédents sur la sécurité alimentaire nationale a été tempérée par les conséquences du passage du Cyclone George en septembre 1998. Le principal système d'irrigation du pays (30 000 hectares), en cours de réhabilitation, a été fortement endommagé par de fortes crues qui ont suivi le passage du Cyclone. Des infrastructures ont été détruites, et une partie de la vallée de l'Artibonite a été inondée pendant plusieurs jours. La récolte de riz (la variété qui représente environ 80% de la production nationale de riz) a été perdue à près de 100% dans certaines communes. Par ailleurs, le degré élevé d'hygrométrie qui a perduré sur l'ensemble du pays avant et après le passage du Cyclone a contribué au développement d'un parasite du riz appelé localement "paille noire" (il s'agit en fait d'un champignon, le *Sarocladium oryzae* transmis par un acarien, le *Steneotarsonemus spiniki*). Les récoltes de certaines variétés locales de riz s'en sont trouvées très affectées. Globalement, la production de riz a pu baisser de 30 % dans la vallée de l'Artibonite par rapport aux campagnes précédentes.

12. Contexte politique et social national

Sur le plan politique et social interne, le pays n'est pas encore sorti de la crise complexe qui a éclaté en juin 1997 avec la démission du gouvernement de M. Rosny SMARTH et la remise en cause du résultat des élections sénatoriales et locales d'avril 1997.

Conformément à la Constitution de 1987, le mandat des Députés est arrivé à terme en janvier 1999. Faute d'élections tenues à temps, le pouvoir législatif a été déclaré vacant par la Présidence de la République.

Un accord trouvé avec les principaux partis politiques a néanmoins permis la mise en place en mars 1999 d'un gouvernement de transition dont le mandat principal est d'assurer l'organisation d'élections locales et législatives pour le renouvellement de l'ensemble de la Chambre des Députés et des deux tiers du Sénat ; ces élections sont programmées pour le premier semestre de l'année 2000.

Sur le plan social, divers mouvements liés à des revendications salariales ont initié une série de grèves et manifestations dans le secteur public (enseignement, santé publique).

13. L'action gouvernementale depuis avril 1999

L'objectif principal du gouvernement Alexis, en place depuis avril 1999, est l'organisation d'élections locales, législatives et sénatoriales partielles, afin que les institutions du pays redeviennent au plus vite fonctionnelles, dans le cadre démocratique fixé par la Constitution de 1987. Un Conseil Electoral Provisoire a été mis en place pour l'organisation et la supervision du processus.

Sur le plan économique, le Ministère des Finances a poursuivi, en dépit d'un contexte social explosif et la faible croissance de l'économie, les efforts engagés depuis plusieurs années en termes de maîtrise du déficit public et contrôle de l'inflation. La croissance des recettes fiscales s'est maintenue, et les dépenses publiques restent en deçà d'un déficit raisonnable approuvé par les autorités monétaires internationales (FMI). En l'absence de parlement, l'essentiel des ressources de l'aide externe

prévues pour l'exercice n'ont pu être débloquées (accords de prêt de la Banque Mondiale et de la BID devant être ratifiés par le Parlement avant décaissement).

Bien que les marges de manœuvre soient très étroites par le Gouvernement, des ressources publiques ont pu être investies dans le cadre d'un Plan d'Action Gouvernemental qui privilégie l'amélioration des infrastructures, en particulier des voies de communication.

14. La mobilisation de la société civile par rapport à la sécurité alimentaire

La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire a poursuivi ses activités de concertation avec la société civile, notamment les ONG, sur les différentes questions relatives à la sécurité alimentaire nationale (animation de groupes de travail thématiques, partage des résultats d'études techniques spécifiques, ...).

La sécurité alimentaire a fait l'objet de campagnes de sensibilisation par la société civile, qui a organisé un ensemble de manifestations pour attirer l'attention des pouvoirs publics et de la société en général sur l'importance de la sécurité alimentaire et de la production nationale.

Par ailleurs, une plateforme d'ONG vient de se créer sur le thème de la sécurité alimentaire; elle constituera un partenaire privilégié des pouvoirs publics, à travers la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire, dans leur dialogue avec la société civile sur la question.

2 - PROBLEMES PRIORITAIRES ET OBJECTIFS CONNEXES DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL SUR L'ALIMENTATION

21. Engagement 1 : environnement politique, social et économique stable

Objectif 11 : environnement politique

Le problème majeur concernant l'environnement politique national est le vide institutionnel créé par la fin du mandat des députés élus en 1995 et l'absence d'élections à date pour assurer le renouvellement de la Chambre. De ce fait, le Gouvernement a décidé de limiter son champ d'action à la gestion des affaires courantes de l'Etat, surtout à la préparation des élections locales et législatives initialement prévues pour 1998. L'élaboration de politiques sectorielles et leur mise en oeuvre n'est pas, dans ce contexte, la priorité du gouvernement. Comblé le vide institutionnel est considéré comme un préalable incontournable à tout effort national visant au développement économique, à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire.

Le développement de l'insécurité est le deuxième problème majeur auquel est confrontée la société haïtienne. On assiste à une multiplication des actes violents, soit de nature strictement criminelle, soit à connotation politique. La jeune police haïtienne, confrontée par ailleurs à des problèmes internes, a des difficultés croissantes à faire front à cette montée de l'insécurité, qui perturbe les activités économiques déjà moroses du fait de la crise qui perdure.

Objectif 12 : conditions économiques stables

La maîtrise de l'inflation reste une préoccupation majeure. Alors que la gourde est globalement restée stable en 1999 par rapport au dollar US, le taux d'inflation s'est maintenu aux alentours de 10% par an en 1998 et 1999, dans un contexte de bonnes récoltes agricoles et de stabilité des prix alimentaires.

Alors que la croissance économique reste minime, les recettes de l'Etat ont continué de progresser, mais à un rythme inférieur aux années précédentes. En l'absence de Parlement, donc dans l'impossibilité de modifier structurellement l'assiette fiscale sur laquelle reposent les ressources publiques, ces dernières risquent d'atteindre un plafond difficile à dépasser, une fois que l'ensemble des sommes dues seront effectivement récupérées par les services fiscaux. Le risque d'un accroissement du déficit budgétaire reste donc d'actualité, dans un contexte où la pression sur les dépenses publiques (revendications salariales, coûts liés à la réalisation des élections, ...) s'accroît.

La croissance de l'endettement public de l'ordre de 10% par an sur les trois dernières années, constitue une préoccupation dans la mesure où la croissance économique n'est toujours pas au rendez-vous. Le niveau global de l'endettement reste acceptable (30 % du PIB), mais le service mensuel de la dette est passé de moins de 3 millions de dollars US en 1997 à plus de 4 millions de dollars US en 1999 (six premiers mois), soit, sur une base annuelle, environ 25% du montant des exportations.

La faiblesse de l'investissement privé en période préélectorale marquée par le développement de l'insécurité, vient pénaliser la croissance économique d'ensemble, qui reste inférieure, d'après les estimations de la Banque Centrale, à la croissance démographique.

Bien qu'inférieure au taux de croissance du PIB en 1998, la croissance démographique reste forte, aux alentours de 2% par an, ce qui maintient en milieu rural une pression forte sur les ressources naturelles et contribue à la dégradation de l'environnement.

Objectif 13 : égalité entre les sexes

Les femmes haïtiennes jouent un rôle économique de premier plan, en particulier en matière de sécurité alimentaire. L'essentiel de la commercialisation des produits vivriers est entre les mains des femmes, qui participent également à la production agricole. Cette place dans l'économie ne se traduit pas par une représentation équivalente au niveau des instances décisionnelles ou de responsabilité dans les différents secteurs de la société civile ou de l'Etat, et le pouvoir reste concentré dans les mains des hommes

Objectif 14 : solidarité nationale

Les inégalités restent criantes dans la société haïtienne : inégalités en termes de pouvoir économique, mais aussi inégalités en termes d'accès aux services d'éducation et de santé de base. Un effort majeur de solidarité nationale reste à accomplir, à travers la réforme de l'assiette fiscale et l'accroissement des dépenses publiques qui pourront être consacrées à l'éducation, à la santé et à la lutte contre la pauvreté. Le vide institutionnel laissé par la fin du mandat des députés oblige à remettre plus tard les réformes requises en la matière.

22. Engagement 2 : éradication de la pauvreté et des inégalités

Objectif 21 : inégal accès aux ressources productives

En dépit des efforts déployés par l'Etat, l'accessibilité par les petits paysans aux ressources productives telles le foncier, l'eau et le crédit demeure relativement limitée, y compris dans les grandes zones de production du pays telles les plaines irriguées de l'Artibonite, du Nord et de Léogane. Parallèlement, le système foncier dans son ensemble est déficient, générant une insécurité foncière sur la quasi totalité des terres, laquelle contribue à la dégradation des ressources disponibles, à la diminution de la superficie cultivable, et à l'érosion des sols.

Les conséquences directes d'une telle situation couplée à des pratiques telles la réduction des jachères et la mise en culture des zones marginales affectent indubitablement la productivité agricole des terres cultivées et conduisent à de faibles rendements. On assiste à une stagnation de la production alors que parallèlement la croissance démographique est positive, ce qui remet en cause les capacités réelles du pays à nourrir sa population ou du moins à leur assurer une certaine sécurité du point de vue alimentaire et nutritionnel : les disponibilités alimentaires par habitant sont en baisse. Le peu de production obtenu sur ces parcelles exiguës arrive à peine à nourrir une famille qui peut se trouver en situation de déficit calorique. Quant à la partie réservée pour le marché, le producteur n'arrive pas à trouver des prix suffisamment rémunérateurs pour lui permettre d'acquiescer les produits de première nécessité dont il a besoin.

Face à ces difficultés il est fondamental de développer des activités en dehors agriculture pouvant garantir des emplois plus ou moins stables aussi bien en milieu urbain que rural. Ceci profiterait aux défavorisés qui seraient en mesure d'obtenir un certain revenu leur permettant de satisfaire leurs besoins en nourriture. Dans l'ensemble, en raison des contraintes rencontrées dans le processus de décentralisation économique, de telles activités restent relativement rares aujourd'hui.

Objectif 22 : accès des pauvres à la nourriture et ciblage

L'extension des programmes sociaux à tous ceux qui en ont effectivement besoin se heurte à des contraintes importantes. Parmi celles-ci, il convient de noter les difficultés pour effectuer un ciblage aussi bien spatial que temporel des populations les plus vulnérables, les limitations du gouvernement pour le financement des programmes, les faibles disponibilités alimentaires du pays, les réticences des agences de coopération à financer des programmes sociaux et enfin la gestion même de la mise en œuvre de ces programmes. Tous ces éléments concourent, s'ils ne sont pas maîtrisés, à insérer davantage les défavorisés dans une situation d'insécurité alimentaire continue.

Soulignons en outre, que les difficultés d'un ciblage précis de ceux qui sont effectivement en situation précaire découlent du retard dans la mise en place d'un système national d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et sur les zones à risques de vulnérabilité élevée.

Objectif 24 : renforcement des capacités d'autonomie des pauvres et des groupes vulnérables

La situation socio-économique précaire a affecté tous les secteurs de production entraînant une paupérisation généralisée encore plus évidente en milieu rural où vit plus de la moitié de la population. Ceci a fortement affecté le niveau d'éducation et de santé qui, sous l'effet conjugué de causes multiples, s'est considérablement détérioré. La couverture nationale scolaire et sanitaire demeure extrêmement faible en terme d'infrastructures d'une part, et de ressources humaines qualifiées d'autre part. A la base de ceci, il est à mettre en cause les investissements antérieurs limités de l'Etat pour assumer convenablement son rôle de prestataire de services de base. De ce fait un effort considérable a été consenti par les autorités gouvernementales en vue d'inverser les tendances actuelles sur le moyen et long terme par la mise en œuvre de programmes au niveau des secteurs santé et éducation axés sur l'amélioration de l'accès au services de base scolaires et sanitaires.

23. Engagement 7 (partiel) : exécution et suivi de l'application du plan d'action

Objectif 71 : adoption de mesures permettant l'exécution du plan d'action

Les principales déterminantes de la situation d'insécurité alimentaire sont multiples et impliquent l'intervention de nombreux acteurs. Du fait de la multiplicité de ces intervenants, le problème majeur qui s'est fait sentir après les longues années d'embargo, a été l'absence d'un cadre d'intervention défini par l'État pour la mise en place de programmes visant le renforcement de la sécurité alimentaire. Il en est résulté un affaiblissement de leurs impacts positifs, voire des effets parfois pervers, et un gaspillage de ressources déjà limitées.

Un autre problème crucial a été l'absence d'un système d'information intégré et fiable comme outil d'aide à la décision. Le système d'information statistique est dispersé à travers un certain nombre de secteurs étatiques; ces bases de données sectorielles sont d'ailleurs profondément détériorées par de longues années d'instabilité politique. Le résultat en est des séries historiques incomplètes et des variables importantes pour le suivi de la situation de sécurité alimentaire tout à fait ignorées.

SECTION 3 : RAPPORT SUR L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION

ENGAGEMENT 1 : "Nous assurerons un environnement politique, social et économique propice, visant à instaurer les meilleures conditions pour l'éradication de la pauvreté et le maintien d'une paix durable, fondé sur la pleine participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, particulièrement favorable à la sécurité alimentaire durable pour tous".

Objectif 11 :
"Empêcher et résoudre les conflits de manière pacifique et créer un environnement politique stable fondé sur le respect de tous les droits de l'être humain et de ses libertés fondamentales, sur la démocratie, un cadre juridique transparent et efficace, la transparence et la responsabilité dans la conduite des affaires dans toutes les institutions nationales et internationales, publiques et privées, et sur une participation effective et équitable à tous les niveaux, aux décisions et actions affectant leur sécurité alimentaire".

Engagement du Plan d'action	Progrès dans la réalisation de l'objectif	Mesures prioritaires prises
<i>Engagement : "Mettront au point des processus d'élaboration des politiques et des systèmes législatifs et exécutifs démocratiques, transparents, participatifs, habilitants, capables de répondre à l'évolution de la situation et particulièrement favorables à la réalisation de la sécurité alimentaire durable pour tous".</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec l'ensemble des partis politiques - Mise en place d'un gouvernement de transition et nomination d'un Conseil Electoral Provisoire - Publication d'un décret électoral et d'un calendrier électoral. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures en vue de l'organisation d'élections législatives et locales transparentes, afin d'assurer le renouvellement démocratique des institutions représentatives (Chambre des députés, Sénat, assemblées départementales, conseil électoral permanent, mairies, conseil des sections communales, assemblées locales) - Poursuite de la professionnalisation de la police nationale - Renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants

Objectif 12 :
"Assurer des conditions économiques stables, mettre en œuvre des stratégies de développement qui encouragent pleinement les initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, en faveur d'un développement économique et social durable et équitable, intégrant aussi les préoccupations en matière de population et d'environnement".

Engagement du Plan d'action	Progrès dans la réalisation de l'objectif	Mesures prioritaires prises
<i>Engagement : "Favoriseront des politiques visant à promouvoir un environnement national et international plus favorable à un développement économique et social durable et équitable".</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'inflation (21% par an en 1996, 9% par an en 1999) - Maîtrise du taux de change (16 gourdes pour un dollar US en 1996, 16,5 gourdes pour un dollar US en 1999) - Croissance investissement (9,8% de l'offre en 1997, 10% de l'offre en 1998) 	<ul style="list-style-type: none"> - Restriction des dépenses publiques (déficit budgétaire passe de 2,1% à 1,3% du PIB entre 1996 et 1998) - Régulation du marché des devises par la Banque Centrale (émission de bons à court terme, vente de devises) - Réforme en cours du code des investissements (projet de loi en préparation) - Restriction de l'endettement public international, rationalisation des choix d'investissement, privatisation en cours de certaines entreprises publiques

Objectif 13 :

"Assurer l'égalité entre les sexes et la dévolution de pouvoirs aux femmes

Engagement du Plan d'action	Progrès dans la réalisation de l'objectif	Mesures prioritaires prises
<i>Engagement : "Soutiendront et concrétiseront les engagements pris lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) visant à intégrer le souci d'égalité entre les sexes dans toutes les politiques".</i>		<ul style="list-style-type: none">- Poursuite des programmes de planning familial (information, éducation, communication)- Poursuite des programmes des ONG

Objectif 14 :

"Encourager la solidarité nationale et procurer des chances égales à tous, à tous les niveaux, dans la vie politique, économique et sociale, particulièrement en ce qui concerne les groupes et personnes vulnérables et défavorisés".

Engagement du Plan d'action	Progrès dans la réalisation de l'objectif	Mesures prioritaires prises
<i>Engagement : "Appuieront les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'alphabétisation et dans d'autres domaines de formation, indispensables au développement durable, y compris le développement agricole, halieutique, forestier et rural".</i>	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation de la pression fiscale, qui passe de 7,4% à 8,9% du PIB entre 1996 et 1998- Plus de 50 000 élèves défavorisés du primaire reçoivent un uniforme scolaire subventionné, fabriqué dans des ateliers locaux- 80 000 élèves supplémentaires du primaire bénéficient d'un repas chaud dans 159 écoles publiques (cf. obj. 24).	<ul style="list-style-type: none">- Elargissement de l'assiette fiscale- Préparation réforme du code des impôts- Mise en œuvre d'un programme d'uniformes scolaires- Mise en œuvre d'un Programme National de Cantines Scolaires (cf. objectif 24).

ENGAGEMENT 2 : "Nous mettrons en œuvre des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'inégalité et à améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante, adéquate du point de vue nutritionnel et sanitaire, et son utilisation efficace."

<p>Objectif 21 : <i>Poursuivre l'éradication de la pauvreté, tant dans les villes que dans les campagnes, et la sécurité alimentaire durable pour tous</i> <i>entant que priorités politiques et favoriser, par des politiques nationales rationnelles des emplois sûrs et rémunérateurs et un</i> <i>accès équitable et égal aux ressources productives telles que terres, eau et crédit, pour accroître au maximum les revenus des</i> <i>pauvres.</i></p>	<p>Progrès dans la réalisation de l'objectif</p>	<p>Mesures prioritaires prises</p>
<p><i>Engagement : "Amélioreront l'accès égal des hommes et des femmes à la terre et aux autres ressources naturelles et productives, en particulier, si nécessaire, par l'application effective de réformes agraires et la promotion d'une utilisation efficiente des ressources naturelles et agricoles et la réinstallation sur de nouvelles terres, si les circonstances le permettent".</i></p>	<p>Réforme Agraire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Octroi de 3 443 hectares de terre) environ 5000 familles dans l'Artibonite - Pacification de l'Artibonite - Elaboration projet de loi de réforme agraire <p>Intrants et semences améliorées</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>1997</u>: distribution de 27 000 tonnes d'engrais à des prix subventionnés - <u>1995-97</u>: distribution de plus de 60 000 outils aux organisations paysannes - Implantation au sein d'organisations paysannes d'unités de production de semences artisanales aux fins de production/commercialisation de semences fermières de haricot, maïs, pomme de terre - Extension de plus d'une centaine de points de vente et de boutiques d'intrants agricoles (BIA) dans le milieu rural, renforcée par des actions de certaines ONG <p>Accès au crédit</p>	<p>Réforme Agraire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la réforme agraire dans le département de l'Artibonite. (<i>Ce département constitue non seulement la plus grande zone de production agricole du pays mais aussi celle où prédominent les conflits terriens</i>) - Mise en œuvre des études agro-foncieres à l'échelle nationale (mission d'expertise, rencontre de concertation) - Elaboration d'un programme d'actions de réforme agraire pour l'ensemble des départements et implantation des directions départementales. <p>Intrants et semences améliorées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès aux semences. (<i>Création de la Commission Intersectorielle de Production et Distribution des semences Améliorées, CIPDSA, dans le but d'organiser une filière semencière nationale; Appui institutionnel à l'institution</i>) - Mise en œuvre de programmes de subvention de semences améliorées; d'outils agricoles et d'engrais aux agriculteurs des zones à fort potentiel de cultures vivrières dans le cadre d'une Coopération haïtiano-japonaise <p>Accès au crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des opérateurs professionnels de crédit (ONG, coopératives, ...) à travers un programme de refinancement

	<ul style="list-style-type: none"> - Placement par le Bureau de Crédit agricole de plus de 60 millions de gourdes auprès de 80 institutions financières intermédiaires - <u>Septembre 99</u> : achèvement de l'Exécution d'un projet pilote de refinancement de plus de mille riziculteurs dans la Vallée de l'Artibonite 	<p>géré par l'Etat.</p>
<p><u>Engagement</u> : "Adopteront des politiques créant des conditions qui favorisent la stabilité de l'emploi, particulièrement dans les zones rurales, y compris les emplois hors exploitation, afin de procurer des gains suffisants pour faciliter l'achat des biens de premières nécessité; ... "</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de routes rurales à travers des programmes de Food/Cash For Work conduites par la société civile particulièrement dans le nord-ouest du pays auxquelles ont bénéficié plus de 30000 personnes. - Mise en œuvre de programmes de captage de sources et de construction de citernes de distribution et des projets de drainage urbain offrant des opportunités de revenus aux défavorisés. (Cash For Work) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de programmes de nourriture et/ou de cash contre travail particulièrement dans certaines zones du pays aux conditions difficiles - Exécution de travaux à haute intensité de main d'œuvre dans des zones péri-urbaines (Programmes de Création d'Emplois)
<p><u>Engagement</u> : "... Encourageront la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, y compris dans les zones marginales"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de défense et de restauration des sols mis en place par la majorité des ONG intervenant dans le secteur agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution du Programme de Développement des Terroirs (PRODETER) financé par le PNUD et le Gouvernement Haitien - Elaboration document de politique sous-sectorielle de gestion de Bassins Versants par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage en mars 1996 du projet "Relance de l'agriculture et conservation de sols dans les zones montagneuses marginales" ▪ Exécution du projet d'assistance technique et protection des parcs et forêts (ATPPF)

Objectif 22 :		
Donner aux ménages, aux familles et aux particuliers en situation d'insécurité alimentaire les moyens de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et chercher à aider ceux qui en sont incapables.		
Engagement du Plan d'action	Progrès dans la réalisation de l'objectif	Mesures prises
<i>Engagement : "Mettront en place dans la limite des ressources disponibles, des dispositifs de sécurité nutritionnelle et d'aide sociale bien ciblés pour satisfaire les besoins des victimes de l'insécurité alimentaire, en particulier des indigents, des enfants et des infirmes".</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 122 000 TM d'aide alimentaires distribuées par les opérateurs de terrain en 1996-97 - Baisse observée dans le volume d'aide reçue pour la période 97 -98, seulement 114 500 TM ont été reçues - <u>1998-99</u>: entre 110000 et 120000 TM - <u>1997</u> : 35 000 élèves ont bénéficié d'un repas quotidien en plus des 500 000 déjà couverts. - Augmentation au cours de la période 1998-99 du nombre de bénéficiaires (plus de 80 000 élèves) et de nouvelles écoles touchées (159). - Lancement du programme "Santé - Nutrition à l'École" en octobre 1999 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de distribution d'aide alimentaire - Réalisation d'études portant sur l'évaluation des programmes de nourriture contre travail et de distribution de l'aide alimentaire. - Mise en place du Programme National de Cantines scolaires (PNCS) avec mission de coordination des programmes de cantines pour les élèves mis en œuvre dans le pays
Objectif 2.4 :		
Promouvoir l'accès de tous, en particulier des pauvres et des membres des groupes vulnérables et défavorisés, à l'enseignement de base et aux soins de santé primaires afin de renforcer leur capacité d'autonomie		
Engagement du Plan d'action	Progrès dans la réalisation de l'objectif	Mesures prises
<i>Engagement : "Favoriseront accès et soutien à un enseignement primaire complet y compris, le cas échéant, aux programmes d'alimentation scolaire, en prêtant une attention particulière aux enfants des zones rurales et aux fillettes".</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du programme "Santé Nutrition à l'École" en octobre 1999 - Mise en œuvre depuis octobre 1997 d'un programme de distribution de manuels et de fournitures scolaires.(3600000 bénéficiaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et implémentation du Plan National d'Education et de Formation (PNEF) - Mise en œuvre de programmes connexes dont le PNCS (<i>voir objectif 2.2</i>)
<i>Engagement : "Favoriseront l'accès de tous, en particulier des pauvres et des membres des groupes vulnérables et défavorisés aux soins de santé primaires, y compris les services d'hygiène de la reproduction conformément au Rapport et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire 1994)."</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des unités communales de santé (UCS)

ENGAGEMENT 5 : "nous nous efforcerons de prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme , d'y être préparés, et de répondre aux besoins alimentaires provisoires d'urgence, d'une façon qui stimule la reprise, le redressement et le développement et renforcera la capacité de satisfaire les besoins futurs."

Objectif 52 :

Etablir au plus tôt des stratégies de prévention et de préparation à l'intention des PRFDV et d'autres pays et régions sujets aux situations d'urgence.

Engagement du Plan d'action	Progrès dans la réalisation de l'objectif	Mesures prioritaires prises
<p><i>Engagement : encourageront l'élaboration de systèmes appropriés de surveillance à l'échelle communautaire et régionale pour recueillir et évaluer l'information et mettre en œuvre des programmes de prévention et de préparations.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des structures de protection civile à travers le pays (constitution de comités départementaux, communaux et locaux) - Programme de formation pour les membres des comités régionaux constitués. Six comités départementaux ont déjà bénéficié du programme. - Mobilisation de partenaires internationaux:UE; OPS/OMS, UNICEF, PNUD - Mise en œuvre des activités du plan 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation en 1997 de la Direction de Protection Civile (DPC) au sein du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) - Mise en œuvre d'un plan national de gestion des risques et des désastres - Etablissement des mécanismes de réponses aux besoins des populations en cas de désastres

ENGAGEMENT 7 : "Nous exécuterons ce plan d'action et assurerons son contrôle et son suivi, à tous les niveaux en coopération avec la communauté internationale".

Objectif 7.1 : <i>Adopter des mesures dans le cadre national propre à chaque pays, pour améliorer la sécurité alimentaire et permettre la mise en œuvre des engagements pris dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation</i>		
Engagement du plan d'action	Progrès dans la réalisation de l'objectif	Mesures prioritaires prises
<i>Engagement : "Examineront et réviseront les politiques, programmes et stratégies nationaux afin de parvenir à la sécurité alimentaire".</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Juin 96, bilan qualitatif de la Situation de Sécurité Alimentaire Nationale - Juin 96, élaboration d'une Proposition de Plan National de Sécurité Alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic de la situation alimentaire - Préparation en concertation avec les différents secteurs (étatique, privé, société civile, bailleurs) concernés, d'un cadre stratégique opérationnel d'intervention dans le domaine de la sécurité alimentaire
<i>Engagement : "Etabliront ou amélioreront les mécanismes nationaux pour fixer des priorités et mettre au point, appliquer et suivre les diverses mesures à prendre pour assurer la sécurité alimentaire dans des délais donnés sur la base des besoins nationaux et locaux, et fournir les ressources nécessaires à leur fonctionnement."</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 1995 : nomination d'un Coordonnateur National pour la sécurité alimentaire - Année 1996 : mise en place progressive du bureau technique de coordination - Novembre 1996 : création d'un Conseil interministériel de la sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure de coordination permettant l'élaboration de normes, l'établissement de priorités, et assurant, en concertation avec les acteurs concernés, le suivi des politiques et programmes de renforcement de la sécurité alimentaire.
<i>Engagement : "En collaboration avec la société civile, formuleront et lanceront des campagnes nationales sur le thème "De la nourriture pour tous" afin de mobiliser, dans chaque pays, toutes les parties prenantes de la société et leurs ressources à l'appui de l'exécution du Plan d'Action du Sommet mondial de l'alimentation".</i>		<p><i>Campagnes de sensibilisation de l'opinion en vue de l'implication de tous dans le renforcement de la sécurité alimentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médiatisation systématique de la "Journée Mondiale de l'Alimentation" autour du thème "De la nourriture pour tous" sur une période de 2 à 3 semaines autour du 16 octobre - Collecte de fonds - Financement à partir des fonds collectés, de petits projets communautaires de production agricole et d'emmagasinage d'eau
<i>Engagement : "Encourageront activement les organisations de la société civile à participer davantage à l'action en faveur de la sécurité alimentaire et les alliances avec elles".</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'outils facilitant le ciblage spatial et temporel au niveau des programmes de distribution de l'aide alimentaire - Établissement conjointement avec les institutions concernées, de modalités d'exécution des programmes d'aide alimentaire ayant un impact important sur la sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la concertation et des mécanismes d'intégration des actions des institutions de la société civile
	<i>Dispositif global</i>	

<p><i>Engagement : "Établiront des mécanismes pour recueillir des informations sur la situation nutritionnelle de tous les membres des communautés, particulièrement des pauvres, des femmes, des enfants et des membres des groupes vulnérables et défavorisés, pour suivre et améliorer la sécurité alimentaire des ménages concernés"</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Début 1997 : diagnostic systèmes d'information sectoriels intéressant la sécurité alimentaire - Mars 97 : concertation sur dispositif inter institutionnel à mettre en place <p><u>Dispositions sectorielles</u></p> <p><i>a) Réhabilitation Système d'information Agricole</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une Commission de Pilotage multi-intitutionnelle pour le suivi de cette réhabilitation - Novembre 97 : enquête pilote agricole dans le département du Sud-Est - Novembre 99 : enquête pilote agricole dans le département du Nord <p><i>b) Suivi des importations</i></p> <p>1997- 1998 : mise en place par la Direction Générale des Douanes, d'un Système Douanier Automatisé</p> <p><i>c) Suivi de l'aide alimentaire</i></p> <p>1997 : collecte annuelle par la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) des données auprès des bailleurs (aide alimentaire programmée) et des opérateurs (volumes et valeurs vénales des denrées distribuées et monétisées).</p> <p><i>d) dépenses/consommation des ménages</i></p> <p>1999 : Enquête nationale Budget -consommation de l'Institut Haitien de Statistique (enq. précédente : 1987)</p> <p><i>e) Mise en place d'instrument de suivi des marchés</i></p>	<p>Ensemble de dispositions en vue de la mise en place d'un système de suivi de la situation de sécurité alimentaire nationale</p>
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Novembre 96 : collecte des prix consommation (14 villes), calcul IPC national (indice des prix à la consommation) par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (36 villes depuis 1999) - 1997 : - étude typologique des marchés ruraux -- collecte de prix ruraux par différents opérateurs (État et société civile), dans quelques communes du Nord, Nord-Ouest et Artibonite. - 1999 : réalisation d'une étude pour la mise au point d'un outil d'analyse de l'intégration des marchés et de la formation des prix - Atelier d'harmonisation méthodologique pour le suivi des prix alimentaires ruraux <p><i>f) Suivi sanitaire</i></p> <p>1997 : mise sur pied par le Ministère de la Santé, d'un Système d'Information Sanitaire basé sur la surveillance sentinelle et la mise en réseau des intervenants dans le domaine de la santé</p>	
<p><u>Engagement</u> : "Compléteront les plans nationaux d'action sur la nutrition, mis au point dans le cadre du suivi de la CIN, par des mesures portant sur des aspects pertinents de la sécurité alimentaire ou, le cas échéant, mettront au point ces plans, conformément aux recommandations de ce Sommet et de la CIN, en collaboration avec tous les acteurs de la société civile"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1997 : proposition par le Ministère de la Santé d'une Politique Nationale de Nutrition - 1998 : atelier de validation de cette proposition 	<p>Mise en œuvre d'une politique nationale de nutrition</p>

SECTION 4 : LEÇONS À TIRER

Engagement: *environnement stable (engagement 1)*

Objectif prioritaire: *environnement économique stable (objectif 12)*

Problème à résoudre: *maîtriser l'inflation, le taux de change et créer des conditions favorables à la reprise des investissements*

Actions prioritaires entreprises : réduction du déficit public, interventions sur le marché devises et réforme du code des investissements

Institution responsable et partenaires : Ministère de l'Economie et des Finances, Banque Centrale

Date de début de l'action : mars 1996

Mesures concrètes prises pour garantir le succès de l'action : **élargissement de l'assiette fiscale directe (impôts sur le revenu) et indirecte (renforcement institutionnel des services de la douane, restriction des exonérations) introduction périodique du cash management (dépenses publiques quotidiennes inférieures ou égales aux recettes publiques) ; émission de bons à court terme pour réduire la masse monétaire en circulation; préparation d'un projet de nouveau code des investissements.**

Résultats escomptés et date probable de concrétisation des résultats : **stabilisation taux de change entre 16 et 17 gourdes par dollar US ; réduction inflation à moins de 10% par an, réduction déficit budgétaire.**

Succès obtenus jusqu'à présent : **inflation inférieure à 10% en 1998/1999 ; taux de change entre 16 et 16,5 gourdes pour un dollar entre 1996 et 1999 ; croissance de l'investissement global entre 1997 et 1998.**

Réorientation des politiques ou réaffectation budgétaire introduite jusqu'à présent: **restriction des dépenses publiques jugées non prioritaires (concentration sur santé, éducation, organisation des élections, remboursement de la dette publique et paiement des fonctionnaires).**

Contraintes et difficultés rencontrées : **instabilité politique contribue à limiter l'investissement privé, et induit des pressions inflationnistes sur le taux de change ; réduction progressive des réserves en devises de la Banque Centrale (Banque de la République d'Haïti).**

Mesures envisagées par le pays pour surmonter ces contraintes et difficultés : **renforcement du contrôle des dépenses publiques (cash management)**

Coopération bilatérale ou multilatérale appuyant l'application des mesures voulues et aidant à surmonter les contraintes : **appui du FMI (staff monitoring program) jusqu'en février 2000 ; appui budgétaire de certaines institutions de coopération (FMI, Commission européenne).**

Mesure dans laquelle cette action prioritaire contribue à la réduction du nombre de personnes sous-alimentées: **la maîtrise de l'inflation et du taux de change freine la hausse du prix des produits alimentaires importés ; impact immédiat sur l'accessibilité aux aliments des ménages urbains pauvres.**

SECTION IV. LECONS A TIRER

Engagement: *éradication de la pauvreté (engagement 2)*

Objectif prioritaire: *accès équitable aux ressources productives (objectif 21)*

Problème à résoudre: *permettre l'accès des plus pauvres à des sources de financement et éliminer l'usure*

Actions prioritaires entreprises : Programme National de Crédit Décentralisé (refinancement d'opérateurs de micro-crédit spécialisés)

Institution responsable et partenaires : *Bureau de Crédit Agricole du Ministère de l'Agriculture, coopératives d'épargne et de crédit, ONG spécialisées dans le crédit rural*

Date de début de l'action : 1996

Mesures concrètes prises pour garantir le succès de l'action : **octroi de lignes de crédit à hauteur de 5 millions de US dollars à 120 opérateurs spécialisés**

Résultats escomptés et date probable de concrétisation des résultats : **satisfaction de la demande solvable en micro-crédit rural à l'horizon 2005**

Succès obtenus jusqu'à présent : **consolidation d'un ensemble d'opérateurs spécialisés (coopératives ou ONG) à travers leur refinancement à un taux bonifié**

Réorientation des politiques ou réaffectation budgétaire introduite jusqu'à présent: **lancement d'un processus de redéfinition du cadre légal et réglementaire de l'intervention des opérateurs de micro-crédit (en partenariat avec la Banque Centrale et le conseil national des coopératives)**

Contraintes et difficultés rencontrées : **absence de cadre légal protégeant les épargnants qui souhaitent déposer leur épargne dans des institutions de microfinances ; besoins en formation et en appui institutionnel de la majorité des opérateurs spécialisés.**

Mesures envisagées par le pays pour surmonter ces contraintes et difficultés : **mise sur pied de plusieurs programmes d'appui institutionnel aux opérateurs de micro-crédit, ainsi que d'un appui à l'Etat pour la redéfinition du cadre légal de ces institutions (expertise internationale)**

Coopération bilatérale ou multilatérale appuyant l'application des mesures voulues et aidant à surmonter les contraintes : **appui de l'USAID, de la coopération allemande (KFW) et de la Commission européenne pour le refinancement des opérateurs spécialisés et leur renforcement institutionnel**

Mesure dans laquelle cette action prioritaire contribue à la réduction du nombre de personnes sous-alimentées: **le développement du micro-crédit est à la base de l'émergence d'activités génératrices de revenu, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, qui concernent surtout les populations défavorisées (secteur informel). Impact direct sur le renforcement de la sécurité alimentaire.**

SECTION IV. LECONS A TIRER

Engagement : Eradication *de la pauvreté (engagement 2)*

Objectif prioritaire: *accès équitable aux ressources productives (objectif 21)*

Problème à résoudre: *inégal accès aux ressources productives et existence de systèmes fonciers empêchant l'accroissement de la productivité*

Actions prioritaires entreprises :

- Réforme agraire dans l'Artibonite principale zone de production rizicole)
- Prise de possession et redistribution de plus de 3000 hectares

Institution responsable et partenaires :

- INARA (Institut National de la reforme agraire),
- Organisme de Développement de l'Artibonite (ODVA), Bureau de Crédit Agricole (BCA), Comité suivi

Date de début de l'action : février 1997

Mesures concrètes prises pour garantir le succès de l'action :

- Mise en place d'un bureau d'exécution dans l'Artibonite
- Confiscation, récupération et distribution des terres en litige
- Distribution des moyens de production (crédit, semences améliorées, motoculteurs...)
- Etablissement des procédures de gestion par les bénéficiaires des parcelles distribuées
- Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des opérations

Résultats escomptés et date probable de concrétisation des résultats :

- Augmenter la production rizicole via amélioration des rendements et l'augmentation des surfaces cultivées
- Augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie des bénéficiaires
- Faciliter les producteurs de la zone en rendant les moyens de production disponibles et accessibles
- Annuler les sources de conflits terriens et le cas échéant faire jouer à institut rôle d'arbitre et conciliateur

Succès obtenus jusqu'à présent :

- Etablissement d'un climat de stabilité dans la zone de l'Artibonite
- Deux premières campagnes avec des gains de rendement et de revenus substantiels pour les bénéficiaires, ainsi que des effets économiques indirects pour l'ensemble de la région
- Augmentation substantielle du rendement du riz dans les parcelles réformées de la Vallée de l'Artibonite

Réorientation des politiques ou réaffectation budgétaire introduite jusqu'à présent:

- Augmentation du budget annuel de l'INARA

Contraintes et difficultés rencontrées :

- Discontinuité des opérations due principalement au cyclone Georges qui a dévasté les infrastructures
- Depuis 1998, maladie de la paille noire frappant le riz, causée par le champignon *Sarocladium oryzae*
- Absence de loi-cadre réglementant la reforme et de procédures normatifs et juridiques
- Limitations budgétaires

Mesures envisagées par le pays pour surmonter ces contraintes et difficultés :

- Recherche sur la paille noire et projets de réhabilitation suite au cyclone Georges
- Implantation d'une direction des Affaires Juridiques qui s'occupera de l'élaboration des instruments juridiques nécessaires aux opérations de réforme agraire, à la gestion des conflits et aux traitements des contestations de tiers par rapport aux mesures prises par l'INARA
- Obtention de bailleurs d'un appui budgétaire et d'une assistance technique à l'INARA

Coopération bilatérale ou multilatérale appuyant l'application des mesures voulues et aidant à surmonter les contraintes :

- **BID (appui institutionnel), Coopération Française (assistance technique)**
- **Union Européenne**

Mesure dans laquelle cette action prioritaire contribue à la réduction du nombre de personnes sous-alimentées:

- **Plus de 5000 familles ont bénéficié de cette action. La plupart ont été ciblées dans les groupes les plus défavorisés (sous-alimentés) de la population paysanne de la Vallée de l'Artibonite.**

SECTION IV. LECONS A TIRER

Engagement : Eradication *de la pauvreté (engagement 2)*

Objectif prioritaire: *accès équitable aux ressources productives (objectif 21)*

Problème à résoudre: *insuffisance des programmes d'alimentation scolaire*

Action prioritaire entreprise : lancement par la Présidence d'un programme national public de cantines scolaires

Institution responsable et partenaires : PNCS (Programme National de Cantines Scolaires), avec comme partenaires principaux la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, le Ministère de la Santé Publique et certaines ONG et firmes privées de production

Date de début de l'action : juillet 1997

Mesures concrètes prises pour garantir le succès de l'action :

- Mise en place d'un bureau de coordination
- Ciblage des écoles bénéficiaires (plus de 60% en milieu rural)
- Etablissement de contrats de fournitures d'aliments avec des firmes privées, des regroupements de producteurs, des coopératives
- Formation de comités locaux de gestion et de suivi comprenant directeurs d'école, parents et écoliers
- Création de jardins scolaires

Résultats escomptés et date probable de concrétisation des résultats :

- Assurer une couverture alimentaire à partir d'octobre 2000 à plus de 500 000 élèves au niveau national
- Améliorer le rendement scolaire des enfants en limitant les risques d'échec et d'abandon
- Augmenter le taux de scolarisation des enfants de 6-11 ans, (87% à la fin de la période 1997-2007)

Succès obtenus jusqu'à présent :

- Tendances observées au niveau des écoles bénéficiaires du programme: diminution de l'absentéisme des élèves; meilleure disposition au travail; participation plus efficace et amélioration de leur assiduité
- Augmentation du nombre des écoles participantes, publiques et privées; plus grande composante de produits alimentaires locaux dans la préparation des rations; fonctionnement du programme dans le cadre d'une politiques de santé et de nutrition

Réorientation des politiques ou réaffectation budgétaire introduite jusqu'à présent:

- Budgétisation progressive de l'effort

Contraintes et difficultés rencontrées :

- Dépendance de l'extérieur en ce qui à trait au financement du programme
- Inexistence/manque d'infrastructures (cuisine ,dépôt,..) dans certains établissements

Mesures envisagées par le pays pour surmonter ces contraintes et difficultés :

- Institutionnaliser le PNCS en vue de le rendre moins vulnérable et moins dépendant de l'aide extérieure
- Réaménager, et construire le cas échéant, les infrastructures nécessaires

Coopération bilatérale ou multilatérale appuyant l'application des mesures voulues et aidant à surmonter les contraintes :

- **Aide monétisée du Japon a contribué à son lancement en 1997**
- **Financement des dépenses directes par la République de Chine pour respectivement les exercices 1998-99 et 1999-2000**

Mesure dans laquelle cette action prioritaire contribue à la réduction du nombre de personnes sous-alimentées:

- **Fourniture d'au moins un repas chaud quotidien aux élèves (plus de 130000) pour près de 200 écoles les plus démunies à travers le pays.**

SECTION IV. LECONS A TIRER

Engagement : Eradication *de la pauvreté (engagement 2)*

Objectif prioritaire: *promouvoir l'accès de tous aux services de base (objectif 24)*

Problème à résoudre: *Faciliter l'accès de tous à l'enseignement fondamental*

Action prioritaire entreprise : Plan National d'Education et de Formation (PNEF)

Institution responsable et partenaires : Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS)

Date de début de l'action : 1997

Mesures concrètes prises pour garantir le succès de l'action :

- Décaissement de fonds pour la mise en œuvre des programmes d'actions insérés dans le plan

Résultats escomptés et date probable de concrétisation des résultats :

- Améliorer la qualité de l'enseignement fourni
- Réduction du taux moyen d'échec et d'abandon au niveau des classes des six premières années fondamentales
- Porter, à la fin de la période 1997-2007, à 87% le taux de scolarisation des enfants de 6-11 ans.

Succès obtenus jusqu'à présent :

- Mise en place de centre de formation pour instituteurs et inspecteurs
- Exécution de programmes en appui au PNEF (santé-nutrition; distribution de manuels et de fournitures scolaires)

Contraintes et difficultés rencontrées :

- Difficultés de financement de l'ensemble des programmes du plan

Mesures envisagées par le pays pour surmonter ces contraintes et difficultés :

- Recherche de financement externe et d'appui institutionnel

Coopération bilatérale ou multilatérale appuyant l'application des mesures voulues et aidant à surmonter les contraintes :

- **Coopération Française (appui institutionnel direct)**
- **Commission européenne (projet d'appui institutionnel)**

SECTION IV. LECONS A TIRER

Engagement : *Exécution du plan d'action (engagement 7)*

Objectif prioritaire: *Adopter des mesures permettant la mise en œuvre du plan (objectif 71)*

Problème à résoudre: *Inexistence d'un cadre global d'intervention dans le domaine de la sécurité alimentaire*

Action prioritaire entreprise : Contribution à une compréhension de la situation et établissement d'axes d'intervention dans le domaine

Institution responsable et partenaires : La définition des axes stratégiques a été élaborée par le Bureau Technique de Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (NTSA), sur une base de concertation (ateliers de travail) avec des représentants d'institutions étatiques, du Parlement, du secteur privé, d'organisations populaires, d'ONG, de quelques Organisations Internationales, et de quelques bailleurs de fonds.

Date de début de l'action : En Juin 96, une Analyse Diagnostic de la Situation de Sécurité Alimentaire Nationale et une Proposition de Plan National de Sécurité Alimentaire ont été produites; Cette dernière attend encore sa validation officielle, mais la plus grande partie des axes stratégiques définis ayant fait l'objet d'un certain niveau de concertation, sont appliqués par divers secteurs concernés. Plusieurs séminaires, présentations, conférences-débats, entre 1996 et 1999 ont été organisés sur ce sujet, impliquant différents secteurs de la vie nationale.

Résultats escomptés et date probable de concrétisation des résultats : Validation officielle du Plan National de Sécurité Alimentaire. Meilleure concertation des actions tendant à une amélioration de la sécurité alimentaire nationale. La date de concrétisation de la validation officielle est liée à une normalisation du contexte politique - élections, fonctionnement du Parlement.

Contraintes et difficultés rencontrées : **Les problèmes déjà mentionnés dans la section II concernant le contexte socio-politique.**

Coopération bilatérale ou multilatérale appuyant l'application des mesures voulues et aidant à surmonter les contraintes : **La FAO a apporté un appui technique et financier à la préparation de la proposition de Plan National de Sécurité Alimentaire.**

SECTION IV. LECONS A TIRER

Engagement : *Exécution du plan d'action (engagement 7)*

Objectif prioritaire: *Adopter des mesures permettant la mise en œuvre du plan (objectif 71)*

Problème à résoudre: *Absence de coordination dans les actions et de concertation entre les différents acteurs impliqués.*

Action prioritaire entreprise : Création d'une structure de coordination permettant l'élaboration de normes, l'établissement de priorités, et assurant, en concertation avec les acteurs concernés, le suivi des politiques et programmes de renforcement de la sécurité alimentaire.

Institution responsable et partenaires : La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) a été créée par la Primature et le Ministère de l'Agriculture lui sert de tutelle.

Date de début de l'action : Décembre 1995 : nomination d'un coordonnateur national pour les actions de renforcement de la sécurité alimentaire.

Mesures concrètes prises pour garantir le succès de l'action : Établissement des deux niveaux de la structure de coordination :

- *Décisionnel* : création en Novembre 1996 d'un Conseil Interministériel de la Sécurité Alimentaire, composé des 5 ministres les plus directement concernés ou de leurs représentants : Agriculture, Santé, Plan, Finances, Commerce. Ce Conseil est présidé par le Ministre de l'Agriculture.
- *Technique* : mise en place progressive durant l'année 1996 du Bureau Technique d'Appui, structure légère ayant une triple fonction d'expertise auprès des décideurs, de suivi de la situation de sécurité alimentaire et d'appui au Conseil dans sa mission de coordination et de mise en œuvre de la concertation

Résultats escomptés et date probable de concrétisation des résultats : **Formalisation de la structure par le Parlement au cours de l'année 2000, après les élections et la mise en fonctionnement du nouveau Parlement.**

Réorientation des politiques ou réaffectation budgétaire introduite jusqu'à présent : Une partie du fonctionnement de la structure est assurée par une subvention du Ministère de l'Agriculture.

Contraintes et difficultés rencontrées : **La structure n'a pas encore été légalisée par le parlement; le Conseil Interministériel, vu le contexte de crise, n'est pas encore suffisamment fonctionnel.**

Mesures envisagées par le pays pour surmonter ces contraintes et difficultés : **Ces contraintes ne pourront être surmontées qu'à la suite des élections et de la remise en fonctionnement du parlement**

Coopération bilatérale ou multilatérale appuyant l'application des mesures voulues et aidant à surmonter les contraintes : **Le Bureau étatique de Coordination (CNSA) reçoit un appui tant technique que financier de l'Union Européenne. Un appui de l'USAID au système global d'information, débuté en**

1997 a été interrompu fin 98.

SECTION IV. LECONS A TIRER

Engagement : *Exécution du plan d'action (engagement 7)*

Objectif prioritaire: *Adopter des mesures permettant la mise en œuvre du plan (objectif 71)*

Problème à résoudre: *Absence d'un système global d'information sur la sécurité alimentaire et détérioration de la plupart des systèmes sectoriels collectant des données touchant ce domaine.*

Action prioritaire entreprise : Mise en place d'un système de suivi de la situation de sécurité alimentaire nationale

Institution responsable et partenaires : Bureau Technique de Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), en partenariat avec un certain nombre de systèmes d'information sectoriels.

Date de début de l'action : mars 1997

Mesures concrètes prises pour garantir le succès de l'action : **Ateliers de concertation sur: le dispositif, les indicateurs, les méthodologies, les besoins en information. Appui à la réhabilitation du système d'information agricole. Début de montage d'une base de données minimum.**

Résultats escomptés et date probable de concrétisation des résultats : **Dispositif de suivi fonctionnel intégré coordonné par la CNSA, et impliquant plusieurs partenaires. Ce dispositif devrait commencer à fonctionner au cours de l'été 2000 dans un ou deux départements et en utilisant un petit nombre d'indicateurs très significatifs.**

Succès obtenus jusqu'à présent : **un certain nombre d'enquêtes transversales pouvant dispenser des données de base importantes pour l'analyse de la situation sont en cours d'exécution ou programmées à court terme.**

Contraintes et difficultés rencontrées : **l'état inadéquat des bases de données sectorielles pouvant fournir des informations sur des variables ayant un impact important sur la sécurité alimentaire**

Mesures envisagées par le pays pour surmonter ces contraintes et difficultés : **Recherche de financement externe et d'appui institutionnel**

Coopération bilatérale ou multilatérale appuyant l'application des mesures voulues et aidant à surmonter les contraintes :

- **BID (appui institutionnel)**
- **Commission européenne (appui institutionnel)**